VIVRE PLUS LONGTEMPS, AVOIR MOINS D'ENFANTS, QUELLES IMPLICATIONS?

Colloque international de Byblos-Jbeil (Liban, 10 - 13 octobre 2000)



ASSOCIATION INTERNATIONALE DES DÉMOGRAPHES DE LANGUE FRANÇAISE

AIDELF

Réflexions sur le « pourquoi » d'avoir des enfants

Hervé GAUTHIER*

Institut de la statistique du Québec, Canada.

Introduction

Le régime démographique actuel de la plupart des pays occidentaux comme celui du Japon se caractérise par une très faible fécondité et une immigration peu importante. C'est un régime non viable à long terme. Il n'y a qu'à consulter les projections démographiques des pays à l'horizon d'une cinquantaine d'années (Nations Unies, 1999) ou, d'une façon encore plus marquée, celles à l'horizon 2150 (Nations Unies, 1998): il y aura décroissance de la population à peu près partout et parfois une décroissance très importante. Devant une telle éventualité, deux solutions sont possibles : l'immigration et la hausse de la fécondité.

En principe, la solution migratoire peut n'être mise en œuvre que lorsque l'accroissement naturel devient négatif. Le Canada, pour sa part, a jugé que pour lutter contre le vieillissement démographique prévisible et pour favoriser le peuplement du pays, il fallait poursuivre une politique de forte immigration.

Une autre réaction consiste à proposer des movens, des mesures, de la part des gouvernements, pour aider la famille, dans le but d'alléger les charges relatives aux enfants, espérant par là accroître le nombre d'enfants souhaités et engendrés. C'est la voie suivie par la France après la seconde guerre mondiale. Il s'agit d'une option qui ne semble plus suffisante. Ainsi, la France, qui consacre beaucoup plus de ressources à la famille que le Royaume-Uni, présente à peu près la même fécondité. On peut même contester cette option, en arguant de l'exemple des États-Unis qui, sans aucune politique d'aide à la famille, n'en ont pas moins la plus forte fécondité du monde occidental. Pour les pays dont le système social est très développé, retenons qu'il ne suffit pas d'avoir une politique nataliste ou une bonne politique de la famille, il faut parvenir à convaincre les individus et les couples de la nécessité d'avoir un premier enfant ou un enfant supplémentaire. Il faut entraîner une adhésion personnelle, car les comportements de fécondité font partie du champ de la liberté individuelle et découlent du désir d'enfant. On peut d'ailleurs s'interroger sur la légitimité d'une telle démarche : chercher à convaincre, entraîner une adhésion personnelle au projet d'enfant, n'est-ce pas une zone où l'on n'ose pas s'aventurer, autant dans la sphère de la réflexion que dans la sphère politique? C'est donc avec un peu d'appréhension que je m'y risque, avec la conviction cependant que l'on ne pourra avancer que si l'on accepte au préalable d'examiner les questions qui se posent.

Ma communication s'insère dans la dernière problématique : quelles valeurs faut-il transmettre aux nouvelles générations pour les inciter à avoir plus d'enfants ? Comment amener les individus, les couples, à voir leur intérêt dans la hausse de la fécondité ? Quelles justifications peut-on invoquer pour amener les individus à se sentir responsables de l'évolution démographique en cours et à venir ? Dans le monde d'aujourd'hui, dominé par l'individualisme, il est difficile de faire appel au sentiment de la patrie, de l'ethnie, voire de la « race », et encore moins au destin ou à la volonté divine, pour amener les couples à avoir des enfants. Il faut trouver d'autres justifications. Est-ce une façon trop utilitaire de plonger dans un débat aussi crucial ? Peut-on invoquer des mots comme inciter, intéresser, justifier, alors même que tout concourt à faire de l'enfant le résultat d'un choix individuel ou de couple ? C'est justement

^{*} L'auteur remercie, sans les engager, Claude Dionne, Louis Duchesne, Michelle Guay, Jacqueline Hecht, Évelyne Lapierre-Adamcyk, Solange Lefebvre et Beverly Lopez, pour leurs remarques sur une première version. Les idées exprimées dans ce texte n'engagent pas son employeur.

cette possibilité de choix à l'égard de l'enfant qui rend nécessaire l'analyse de ce qui pourrait appuyer ce choix. Nous examinons quatre types de justifications possibles pour la transmission de la vie: le besoin de réalisation personnelle, la solidarité familiale, la solidarité publique et la responsabilité envers l'avenir.

En fait, on peut très bien combiner les solutions précédentes. Ainsi, on pourrait continuer à recevoir des immigrants et accroître les mesures favorisant la fécondité et les enfants, tout en visant, par le recours à des justifications appropriées, une responsabilisation accrue de la population à l'égard des comportements démographiques.

Dans une première section, nous présentons une argumentation qui serait fondée sur le rôle joué par l'enfant dans la satisfaction du besoin de réalisation personnelle. Nous examinons ensuite comment les générations actuelles et les générations futures ont besoin les unes des autres, dans le cadre de la solidarité familiale entre les générations et celui de la solidarité publique. Finalement, nous cherchons à voir comment le principe de la responsabilité envers l'avenir pourrait servir d'appui à la reproduction humaine.

1. Le besoin de réalisation personnelle

Le jeune homme et la jeune fille abordent la vie adulte, alors que celle-ci offre toute sorte d'intérêts: voyages, études, carrière, sports, achat d'une maison, voiture, internet. Les sollicitations sont nombreuses. Certaines exigent beaucoup de temps, d'autres beaucoup d'argent.

La promotion de toutes ces possibilités se fait par l'école, la publicité commerciale, le milieu social, les amis. Où se situe le contrepoids en faveur de l'enfant, devenu parfois une sorte de concurrent? Les institutions sont plutôt silencieuses sur la valeur de l'enfant et sur ce qu'il apporte à l'individu et au couple. L'influence se fait au niveau de la famille et des amis qui sont le plus souvent discrets. La nouvelle morale, la philosophie de l'ici-maintenant, l'attrait d'une existence « libre d'enfant » concourent à détourner l'attention vers autres choses.

1.1 La nouvelle morale

Comment se caractérise la nouvelle morale, selon É. Badinter? « Le Moi a valeur morale puisque l'amour de soi est devenu une éthique ... L'impératif catégorique ... ordonne de m'aimer, de m' « épanouir » et de « jouir ». La finalité de la morale s'est déplacée de l'Autre à soi » (1986, p. 324). « Le Moi devient une valeur absolue » (p. 321).

« Aujourd'hui, ...on procrée pour satisfaire en priorité un désir personnel et l'on répugne à avoir un enfant dont on n'a pas envie, dans le seul but de faire plaisir à l'Autre. Encore moins pour que survive l'espèce, ou autre nécessité socio-économique. ».

Jacques Grand'Maison (1992, p. 285-287) met en évidence cette nouvelle morale à l'égard des enfants, en relatant des entrevues en profondeur et des témoignages de jeunes gens sur la question de l'enfant. Il remarque l'inversion de ce qu'on appelait autrefois « élever des enfants »; c'est l'enfant qui est chargé de faire grandir les parents.

Selon Robert Blondin (1983, chapitre V), un des principes d'action guidant les nouvelles générations ou qui leur sont proposés, principes qui viennent en concurrence avec l'enfant, est l'ici et maintenant. Et l'auteur de citer le penseur Arnaud Desjardins: « L'adhésion, la nondualité qui ne tolère aucune discussion, c'est celle qui s'accomplit ici et maintenant, sans aucune considération de l'avenir: c'est, mais uniquement dans l'instant » (p. 200).

Dans leur troisième dossier qui porte sur les baby-boomers, Jacques Grand'Maison et Solange Lefebvre (1993, p. 51-52) font état de leur entrevue avec deux frères, deux sœurs, tous quatre baby-boomers de la même famille, professionnels bien nantis, chacun appartenant à la catégorie des *dinks* (*double income, no kids*). Aucun ne veut d'enfants. Leurs nombreuses justifications se résument ainsi: parce qu'ils ne sont pas faits pour cela, pour être plus libres

dans leur travail, parce que la société n'est pas faite pour cela, les services manquent, parce qu'ils tiennent trop à leur liberté...

La vie dont on exclut l'enfant est une sorte d'aboutissement extrême de toutes les libertés qui ont été obtenues dans les dernières décennies: l'accès à la contraception, à l'avortement, à la stérilisation. Le couple qui limite sa descendance à un enfant, le couple qui n'en désire que deux ou même trois, sont autant d'expressions de ce continuum de comportements qui rendent difficiles la venue de l'enfant. Le choix de n'avoir pas d'enfant est un comportement limite parmi un ensemble de comportements de faible fécondité. Le désir d'enfant n'est pas absent chez les jeunes, mais il se heurte à beaucoup d'autres aspirations, ainsi qu'à des conditions sociales pas toujours favorables et à la fragilité du couple.

1.2 Mettre en évidence ce qu'apporte l'enfant

Il existe une apparente contradiction entre certains éléments de cette analyse et le dévouement dont font preuve la plupart des parents envers leurs enfants. Par ailleurs, on sait que, dans le champ de l'écologie, il y a une réelle préoccupation envers l'avenir. Il n'y a donc pas que le présent qui compte. On ne peut s'empêcher non plus de penser à tous ces parents qui se soucient au plus haut point de l'avenir de leur enfant, soit par l'encouragement aux études, soit par l'inscription à de nombreux cours parascolaires, soit par des soins coûteux (orthodontiste, par exemple). On pourrait sûrement démontrer que les parents se soucient davantage qu'autrefois du devenir à long terme de leur enfant. On retrouve donc dans la société d'aujourd'hui à la fois la philosophie du présent à tout prix, vécue par certains groupes de personnes, qui est peu propice à l'édification d'une famille, en même temps que de réelles préoccupations envers l'avenir.

Il faudrait aussi voir dans quelle mesure les gens qui sont imprégnés de la philosophie du présent font appel à la même philosophie lorsque vient le temps de penser à leur retraite: régime de retraite, prestations de sécurité de la vieillesse, âge d'admissibilité aux rentes de retraite, etc. On verrait peut-être que là la préoccupation de l'avenir reprend ses droits. Donc il ne faut pas penser que seule la morale du temps présent règle la conduite des gens. Les gens sont sensibles aussi à l'avenir. C'est pourquoi il ne faut pas hésiter, me semble-t-il, à faire intervenir des arguments reliés à l'avenir comme justification pour avoir un enfant.

Quant à la philosophie du moi à tout prix, elle est peut-être le signe d'un prolongement de l'adolescence et de la jeunesse. Il n'est pas dit qu'on ne peut y répondre par des arguments reliés au rôle que joue l'enfant dans la réalisation personnelle des parents. Il faut mettre en évidence l'avantage personnel d'avoir au moins un enfant et même plusieurs. Il faut répondre aux préoccupations des jeunes de notre temps et montrer ce qu'il y a de merveilleux dans la venue et l'accompagnement d'un enfant. Avec ses parents, l'enfant forme un milieu de vie tout à fait unique. Par l'enfant, la vie continue, la grande chaîne de la vie à laquelle chaque parent participe. Faire connaître ce qu'apportent les enfants quant à l'essence de la vie, quant aux relations entre générations, faire connaître ce que l'enfant apporte de positif au parent, au couple, à la famille, pourrait répondre au désir de réalisation personnelle des jeunes d'aujourd'hui.

2. La solidarité entre les générations à l'intérieur de la famille

Si, pendant une certaine période, plusieurs émettaient l'hypothèse d'un désengagement de la famille, les enquêtes et les témoignages montrent au contraire que la solidarité intra-familiale est toujours très présente. Est-ce le développement de l'État-Providence qui a fait croire un moment que l'entraide diminuait entre les membres de la famille? Ou est-ce le fait que les personnes âgées vivaient de moins en moins avec leurs enfants, et de plus en plus de manière autonome?

Toujours est-il qu'un document de 1979 justifie la politique du ministère des Affaires sociales quant aux services à domicile pour les personnes âgées et les handicapés par « la

disproportion inévitable entre les besoins créés par la disparition de la famille comme ressource et les solutions de remplacement qu'on peut trouver » (cité par L. Garant et M. Bolduc, 1990, p. 17-18). Au Québec encore, mais on pourrait sûrement trouver des exemples ailleurs, le Conseil des Affaires sociales et de la Famille s'inquiétait en 1984 que le vieillissement de la population se soit « accompagné d'un certain désengagement des familles vis-à-vis de leurs parents âgés, qui les isole et les marginalise encore davantage » (cité dans L. Garant et M. Bolduc, 1990, p. 18).

Cependant, l'observation des faits contredit cette analyse pessimiste du rôle de la famille:

« ... c'est la famille qui comble la très grande partie des besoins de ces aînés qui vivent à domicile. Les enquêtes et recherches américaines estiment qu'entre 70 % et 80 % des soins de santé, des services personnels et des services de nature instrumentale sont donnés par la famille. La proportion des services offerts par la famille augmente avec la sévérité des incapacités et de façon plus importante que celle des services formels » (Garant et M. Bolduc, 1990, p. 15).

Au Québec même, en ce qui a trait aux services donnés aux personnes âgées pour satisfaire des besoins essentiels, l'aide provient du répondant ou du conjoint dans 61 % des cas, de sa famille dans 41 % des cas et du CLSC dans 2,4 % des cas seulement. Pour les personnes ayant eu un accident vasculaire-cérébral, le cohabitant constitue la principale source d'aide, puis viennent le recours à des services, les enfants, les parents et amis de l'extérieur. Seulement 6,3 % reçoivent des services des organismes publics (Garant et M. Bolduc, 1990, p. 16).

D'autres travaux faits en France, en Suisse, aux Etats-Unis (C. Attias-Donfut, 1995), en Allemagne (M. Kohli, 1999) ont montré aussi l'importance des échanges entre générations à l'intérieur de la famille. La solidarité intra-familiale est donc très vivante. Attias-Donfut parle d'un « double circuit des transmissions », « l'un privé, intra familial, l'autre public, institutionnel, à travers la protection sociale, ses prélèvements et redistributions comme à travers l'éducation ou le marché du travail » (C. Attias-Donfut, 1995, p. 41).

Qu'en sera-t-il de la solidarité familiale dans l'avenir ? L'instabilité du couple, ainsi que la forte proportion de personnes âgées sans enfants, vont modifier ses formes et son intensité et renforcer le besoin de solidarité publique dont il sera question dans la prochaine section. Attias-Donfut constate ainsi que « la fragilité contemporaine du couple ne détruit certes pas le lien de filiation, mais elle l'affecte et tend à le diluer partiellement dans une socialibité moins exclusivement centrée sur la parentèle » (1995, p. 56).

On ne fait pas un enfant dans le but d'avoir plus tard un bâton de vieillesse. On ne pense sûrement pas à tous ces circuits d'échange lorsqu'on décide d'avoir un enfant. Cependant, savoir que la famille est un lieu de solidarité à tout âge, et que ses membres ne sont pas « désengagés » les uns envers les autres, est un atout pour la famille. Que le jeune adulte en âge d'avoir un enfant sache que la famille est une source d'aide et d'entraide ne peut sûrement pas nuire à sa décision. Si le jeune ne saisit pas le rôle joué par la famille aux diverses étapes de la vie, il pourrait être moins enclin à former lui-même une famille. Ce n'est peut-être pas un hasard si la fécondité observée au Québec a été au plus bas, au dessous de 1,4 enfant par femme entre 1985 et 1987, au moment où circulaient les idées sur le désengagement de la famille. Pourquoi s'efforcer de créer une famille ou l'augmenter si celle-ci ne présente que des contraintes et aucun avantage? Que le jeune sache que la famille demeure un lieu d'échange dont il est un maillage essentiel, à la fois envers ses parents (comme bénéficiaire et comme source de l'aide), et envers ses propres enfants avec qui un nouveau circuit d'échanges s'établira au fil des ans et des cycles de la vie, cela pourrait être un élément important dans la survie de la famille et la transmission de la vie.

Par ailleurs, la considération de la solidarité familiale entre les générations fait ressortir la différence entre la hausse de l'immigration et la hausse de la fécondité en tant que moyens d'empêcher la décroissance future de la population. La hausse de la fécondité accroît les liens

entre les individus déjà présents dans une société, que ce soit en réduisant la proportion de personnes sans enfants ou en augmentant quelque peu la taille des petites familles. La hausse de l'immigration n'a pas du tout cet effet : elle crée ou augmente des échanges dans des familles immigrés ou dans des familles qui se formeront ici en grande partie entre immigrés, en tout cas qui n'atteindront pas la majorité de la population actuelle. La hausse de l'immigration va donc créer d'autres circuits d'échanges, en grande partie indépendants de la population actuelle et qui ne deviendront significatifs qu'à mesure que les immigrés s'intégreront dans la société d'accueil.

Alors que la hausse de l'immigration peut, à des volumes très élevés, assurer la base démographique de la solidarité publique, elle ne change pas les conditions démographiques (taille des familles, proportion d'hommes et de femmes sans enfants) qui vont influencer la solidarité familiale dans la population existante. Si, en outre, les immigrants adoptent les comportements de fécondité de la société d'accueil, ils feront face eux aussi, avec le temps, à des questions identiques en ce qui a trait à la solidarité familiale dans leur communauté.

3. La solidarité publique entre générations

Les pays développés de type social-démocrate ont mis en place un ensemble de programmes, que l'on appelle ici les programmes sociaux, et qui trouvent leurs racines dans la solidarité entre les membres de la société. L'existence de ces programmes fait appel à une certaine générosité et au partage de la richesse. La recherche d'arguments qui favoriseraient une hausse de la fécondité conduit à considérer la solidarité sociale et les mécanismes qui la sous-tendent.

3.1 La solidarité publique

Au fil des années, la solidarité publique est devenue très vaste. Un tissu d'échanges collectifs unit maintenant les membres de la société.

La solidarité publique exige des transferts d'un groupe d'âge à un autre au cours d'une année. Elle se manifeste entre les membres d'une même génération, mais une grande partie prend la forme d'échanges entre groupes d'âge, donc entre générations. Schultheis a parlé de démogarantie (1995, p. 277).

Le développement des programmes sociaux a été assez phénoménal au cours des dernières décennies au Canada et au Québec. On en a une confirmation en suivant l'évolution des dépenses sociales entre 1961 et 1996 (programmes fédéraux et provinciaux dans des secteurs aussi divers que l'éducation, l'aide aux familles, l'aide sociale, l'assurance-chômage, la santé et les services sociaux, les pensions et rentes). En 1961, l'ensemble des programmes de ces secteurs représentait au Québec 6,7 milliards de \$ (en \$ de 1996); en 1996, les programmes des mêmes secteurs atteignaient 42,7 milliards de \$. L'évolution des montants moyens est presque aussi impressionnante: 1 277 \$ par personne en moyenne en 1961, et 5 899 \$ en 1996. La valeur des programmes en \$ constants de 1996 a été multipliée par 4,6 (Gauthier, 1999).

La mise en place des mesures publiques dans le domaine social a pu contribuer à réduire le rôle de la famille, ou en tout cas laisser l'impression que celle-ci était moins nécessaire. En ce sens, en réduisant les responsabilités autrefois assumées par la famille, les interventions publiques ont pu influencer la fécondité à la baisse. Les gens ont peut-être oublié que même dans un système public, on a besoin des générations futures.

3.2 La solidarité publique et les générations futures

En plus de se pratiquer entre générations existantes qui en sont à diverses étapes de leur vie, la solidarité publique se pratique aussi entre les générations actuelles et les générations futures, c'est-à-dire avec des générations qui ne sont pas encore nées.

La solidarité entre les générations actuelles et les générations futures existe dans les deux sens.

On peut donner quelques exemples des liens entre les générations actuelles et les générations futures. Ainsi, l'élève jouit de services d'éducation très développés. La solidarité prend alors la forme de transferts entre des générations adultes et l'élève. La solidarité intergénérationnelle suppose que, lorsque cet enfant sera adulte, il aura à offrir le même genre de services d'éducation à des enfants qui naîtront dans les prochaines années. Le sens de la solidarité va alors des générations actuelles vers les générations futures. Les générations futures ont donc besoin que les générations actuelles respectent la solidarité à leur égard.

De leur côté, les générations actuelles seront redevables aux générations futures. Prenons un travailleur d'une trentaine d'années; par ses taxes et impôts, il supporte une grande partie des régimes de pensions et des services de santé dont bénéficient les personnes âgées: les générations aînées bénéficient alors de ces transferts. En contrepartie, ce travailleur s'attend à recevoir lui aussi le même genre de prestations et de services lorsqu'il sera vieux. Qui pourra alors fournir les ressources requises : les enfants actuels, qui seront alors dans leur vie productive, mais aussi d'autres générations qui ne sont pas encore nées et qui auront accédé au marché du travail. Dans ce cas, le sens de la solidarité va des générations futures vers les générations actuelles. Les générations actuelles ont besoin des générations futures: c'est le retour de la solidarité ou l'application du principe de réciprocité. La solidarité publique a une dimension intertemporelle: il s'agit des « droits acquis par les générations actuelles sur le partage du revenu national futur, en termes de retraite, prestations de santé » (A. Masson, 1995, p. 316).

La solidarité publique implique l'application du principe de la réciprocité, mais il s'agit d'une réciprocité entre générations différentes. Lorsque deux individus signent entre eux un contrat, ce contrat lie l'un et l'autre dans les deux sens. Chacun va recevoir de l'autre, chacun va donner à l'autre. Il en est ainsi pour les sociétés, mais, dans le cas de la solidarité publique, le contrat est moral et il lie des générations différentes.

Dans un contexte de changements majeurs dans les domaine économique, social et démographique, le respect d'un tel contrat moral ne va pas sans difficultés. D'une année à l'autre, des variations se produisent dans les besoins reliés aux divers programmes sociaux selon les cycles économiques (le nombre de chômeurs, par ex.), les comportements changent et sont à la source de nouveaux besoins (hausse de la scolarisation), et la transformation de la structure par âge exigera dans l'avenir de plus en plus de ressources publiques.

Autre difficulté de la solidarité publique: le contrat moral implique une durée très longue. En effet, entre le moment où le jeune travailleur contribue aux programmes destinés aux personnes âgées et le moment où ce jeune, devenu vieux, recevra lui-même des prestations de sécurité de la vieillesse et des soins de santé ou de l'hébergement pour malades chroniques, il va s'écouler quatre, cinq ou même six décennies! Il y a donc un risque inhérent à la solidarité sociale; ce risque ne peut être acceptable et accepté que dans un climat de confiance. Les individus doivent être assurés que le système jouit d'un permanence certaine et qu'il ne sera pas modifié en cours de route.

Voyons deux exemples concrets où l'on semble oublier l'aspect dynamique de la sol idarité.

Dans la période de préparation au *Sommet du Québec et de la jeunesse* de février 2000, des groupes de jeunes ont réclamé à juste titre le maintien et même l'accentuation de la solidarité sociale. En même temps, ils refusaient de discuter des questions démographiques (S. Baillargeon, 2000). Attitude incohérente. Ils n'ont pas vu le lien entre solidarité et démographie. En fait, il ne peut y avoir de permanence dans la solidarité s'il n'y a pas de continuité démographique dans le temps.

Dans le même ordre d'idées, la « Déclaration de Québec sur la Solidarité intergénérationnelle », adoptée en mai 1999, à l'occasion d'un Symposium international sur le thème de *La compréhension intergénérationnelle: une stratégie pour tous les âges* (Association

québécoise de gérontologie, 1999), souffre de la même lacune. Alors qu'on insiste dans ce texte sur la nécessaire solidarité envers les personnes âgées, envers les jeunes, envers les malades, envers les personnes non autonomes, il n'est jamais fait mention de la responsabilité de transmettre la vie. Dans l'article 3, on invite les hommes et les femmes à collaborer au développement de communautés ... qui favorisent la solidarité plus que l'individualisme, mais on n'ose pas aborder la question cruciale de la base démographique de la solidarité. Est-ce parce que de nombreux participants venaient de pays en forte croissance démographique que l'on n'a pas jugé bon de traiter de la question ? Dans ce cas, c'est oublier une autre partie de l'humanité, la majorité des pays développés, dont le pays hôte, qui sont dans l'antichambre de la décroissance démographique et dont le problème spécifique a été laissé de côté. Ou, comme je le mentionnais au début, peut-être n'est-ce pas une question qui apparaît légitime.

3.3 Les enfants: une nécessité pour la solidarité publique ?

Les enfants ne sont pas une nécessité biologique : l'individu peut se passer d'enfants. Le couple peut aussi bien vivre, et vivre bien, sans enfants. On peut être heureux sans enfants, bien que ceux-ci soient une source précieuse de bonheur et d'épanouissement personnel. Mais pour la société, les enfants sont-ils nécessaires ?

Avec le principe de la solidarité, qui s'étend des générations actuelles aux générations futures, il est clair que la société, de son côté, ne peut se passer d'enfants. Les enfants sont nécessaires à la continuation de la société. L'enfant est nécessaire dans la roue de la solidarité publique: l'enfant est le pourvoyeur de demain. Devenu adulte, il viendra remplacer les générations qui se retirent de la vie productive et épaulera les générations qui sont encore sur le marché du travail et dans leur période de vie productive. Si une société ne fait pas d'enfants, ou pas suffisamment, il lui reste une possibilité, celle de recourir, un jour ou l'autre, à l'immigration, qui demeurera possible dans la mesure où d'autres populations continueront d'avoir des enfants.

Pour assurer la présence de générations futures, il existe bien deux solutions: favoriser une natalité suffisante ou compter sur l'immigration. Une société qui compte sur l'immigration pour compenser une faible fécondité aura une structure par âge un peu plus vieille que si la fécondité n'avait pas été aussi faible. Mais en comparaison de la situation actuelle (12 % de personnes âgées en 1996), le vieillissement à long terme serait très prononcé (entre 25 et 30 % de personnes âgées).

Il faut donc retenir que les deux solutions, redressement de la fécondité et immigration plus forte, sont possibles et il semble bien que les populations occidentales choisissent par leurs comportements de fécondité actuels la seconde solution. On pensait avoir trouvé une bonne justification dans le principe de la solidarité publique qui se fonde sur le support mutuel entre les générations actuelles et les générations futures, les unes ayant besoin des autres et inversement. Mais cela n'est pas tout à fait le cas, puisque, théoriquement du moins, si la cohésion sociale est maintenue, l'immigration peut assurer le complément numérique qui manquera aux générations futures.

4. La responsabilité envers l'avenir

De tout temps, les sociétés se sont préoccupées de l'avenir (Dieter Birnbacher, 1994, p. 1-2). Si cela n'avait été le cas, les individus n'auraient pas planté d'oliviers, car il faut plus d'une génération avant qu'un olivier ne porte des fruits. Une forêt que l'on vient de planter a besoin d'un siècle environ pour atteindre son apogée. Des générations passent avant qu'on puisse tirer profit du sol à l'emplacement d'un marais asséché. Aujourd'hui, l'homme se préoccupe de plus en plus des conséquences de ses actes pour l'avenir de l'humanité.

Voici un exemple dans le domaine des ressources naturelles. Assurer la pérennité des ressources forestières et la polyvalence du milieu forestier a fait l'objet d'une loi québécoise en

1987. En vertu de ce nouveau régime, les industriels ne peuvent plus exploiter la forêt comme autrefois, sans se préoccuper de l'avenir. Le volume récolté ne peut en aucun cas dépasser la possibilité annuelle de coupe de l'aire visée, c'est-à-dire le volume maximum de bois qu'on peut y prélever à perpétuité sans en diminuer la capacité de production (ministère de l'Énergie et des Ressources, 1991, p. 2). Il semble donc que, dans le cas de la forêt, on soit arrivé à une conscience aiguë de ce qu'il faut faire pour assurer sa pérennité. Il s'agit d'un exemple et on pourrait en apporter d'autres. Dans le domaine de la faune, on se préoccupe au plus haut point du prélèvement annuel des chasseurs et on fixe des quotas. Plusieurs espèces de plantes, d'oiseaux et d'animaux sont protégées, parce que l'on veut perpétuer leur existence.

4.1 Responsabilité envers l'évolution démographique future

Le démographe s'intéresse à l'avenir presque par déformation professionnelle. On ne compte plus les études sur les incidences à long terme du vieillissement démographique prévisible. L'évolution démographique, autant dans les pays à forte fécondité que dans ceux à faible fécondité, oblige à tenir compte de l'avenir de la population.

Dans le domaine démographique, on ne peut édicter évidemment des lois ou des règlements comme dans le domaine des ressources naturelles ou de la protection de la nature. Cependant, dans le cas de la faible fécondité, peut-on invoquer la responsabilité envers l'avenir comme on le fait avec un certain succès dans les domaines des ressources naturelles ou de la protection des espèces et comme on le fait dans les pays à forte fécondité? La démographie n'a pas la cote de l'écologie, du moins lorsqu'il s'agit de la préoccupation concernant la sous-fécondité. L'opinion est dominée par des principes liés à la liberté individuelle ou familiale. Toute référence à un comportement de fécondité en vue d'un bien collectif futur suscite plus de réprobation que de sympathie. Est-ce le fait que la fécondité a été l'objet d'obligations dans le passé, soit sous l'influence de la religion (la volonté divine, les préceptes de l'Église), soit en vertu du devoir envers la patrie (le « devoir démographique » en France, au tournant du 19 e siècle, voir F. Ronsin, 1980, p. 27) ?

Annoncer que l'on va vers la décroissance naturelle ou vers un fort vieillissement, deux courants majeurs de l'évolution démographique des prochaines décennies, n'entraîne aucun changement de comportement. Ce sont des craintes peut-être trop abstraites qui ne suscitent pas l'adhésion à des comportements de fécondité différents.

Tout cela peut expliquer que les projections qui prévoient une décroissance naturelle de la population (déficit des naissances sur les décès) et un très fort vieillissement de la population ne suscitent pas plus de réactions dans le domaine de l'agir. Il y a bien sûr beaucoup de lignes qui s'écrivent dans les journaux, et beaucoup de reportages télévisés, mais tout cela demeurant hypothétique, peu d'actions en découlent.

Il est possible aussi que les gens croient que la population est assez nombreuse, ou bien s'attendent que la société pourra recourir le cas échéant à l'immigration. Il est possible aussi que les gens jugent que toute action n'aurait pas le résultat attendu: l'incertitude est grande en effet quant à l'efficacité des mesures d'aide qui pourraient être adoptées. Certains écologistes pensent même que la population devrait diminuer (Ferry, 1992, p. 128). Finalement, il est possible que l'information démographique disponible ne fasse tout simplement pas le poids face à l'influence de facteurs autrement plus puissants: le désir de consommation, les impératifs de carrière, les problèmes de transports, d'emploi, de revenus, de vie de couple, etc.

4.2 L'éthique du futur: application à la reproduction humaine

Malgré tout, les démographes auraient intérêt à rechercher, parmi les principes développés par les spécialistes d'autres disciplines, des pistes qui aideraient à définir de nouvelles justifications en faveur de la transmission de la vie. Nous présentons ici quelques-

unes des idées qui peuvent inspirer le débat chez les démographes et ceux qui s'intéressent à l'avenir démographique des sociétés ayant une faible fécondité. Elles sont tirées du livre *La responsabilité envers les générations futures*, de Dieter Birnbacher, philosophe allemand qui s'est intéressé à l'éthique du futur, et dont les interrogations, nées avant tout de problèmes écologiques, dépassent largement le domaine de l'écologie (1994, p. 8).

Par exemple, l'éthique du futur suggère que « l'être humain a, lui, au moins, un intérêt à ce que [la diversité des espèces] soit préservée » (D. Birnbacher, p. 209). Et ce, pour diverses raisons. Certaines raisons, avancées par Birnbacher, vont de soi: toute espèce animale et végétale peut avoir demain une signification écologique, scientifique, médicale ou économique et certaines plantes pourront servir à « rafraîchir » les formes cultivées actuelles. Mais une raison est plus originale: certaines espèces biologiques menacées ont une signification culturelle incontestable.

Par conséquent, si de tels arguments sont utilisés pour le règne végétal et animal, pourquoi ne le serait-il pas avec justesse pour les groupes humains? En effet, si la faible fécondité actuelle dans plusieurs pays ne menace nullement la population mondiale, elle menace à long terme des groupes culturels ou ethniques particuliers. Le problème est de savoir à partir de quel effectif une population humaine est menacée. L'analogie des espèces végétales ou animales est de peu de secours pour répondre à cette question: « Pour garantir la préservation d'une espèce, il suffit que, dans quelques-unes des zones d'habitat de cette espèce, subsiste un nombre d'individus suffisant pour assurer sa survie » (D. Birnbacher, p. 211). La vie d'une population humaine est beaucoup plus complexe sur les plans social, économique, politique et culturel, que celle d'une espèce végétale ou d'une population animale. Pour qu'une population humaine puisse s'épanouir, il est utile, sinon nécessaire, qu'elle compte des centaines de milliers d'individus, voire des millions.

D. Birnbacher discute d'une autre règle de l'éthique du futur qui va encore plus loin que la simple préservation: il s'agit de la « prévoyance positive » à l'égard de l'avenir (p. 204).

Selon un tel principe, une population devrait veiller à maintenir des conditions démographiques viables à long terme, c'est-à-dire qui n'entraînent pas une décroissance de la population à long terme. Est-ce que le fait de pouvoir compter sur l'immigration dans l'avenir permettrait de remplir cette exigence ? Probablement, mais alors il faudrait que les immigrants s'intègrent après un certain temps (une génération ?) à la majorité.

Un autre point abordé par Birnbacher pourrait se révéler utile dans les discussions sur la responsabilité à l'égard de l'avenir de la population. Birnbacher mentionne deux conditions psychologiques auxquelles est liée « la propension à assumer une responsabilité envers le futur » (p. 179). La première condition est que le groupe d'identification fasse preuve d'une certaine stabilité. Pour un groupe qui a toujours eu peur pour sa survie, les Canadiens-français et les Québécois francophones, par exemple, les implications de ce principe peuvent revêtir une grande importance. Ainsi, dans la mesure où la faible fécondité n'assure plus le remplacement des générations, les inquiétudes face à l'avenir prennent plus de place et pourraient influencer négativement le désir d'enfant si on prévoit que cet enfant ne vivra pas dans un environnement démographique qui lui est favorable. La sous-fécondité pourrait donc entretenir la sous-fécondité et même l'accentuer.

D'un autre côté, et c'est là une seconde condition, « le groupe d'identification ne doit être ni trop vaste, ni trop « petit ». Il ne doit pas être si réduit qu'il risque, à long terme, d'être anéanti ou de perdre son identité, ce qui ôterait tout intérêt à un engagement... » (p. 180). Par contre, si le groupe d'appartenance est trop grand, « moins les points communs entre moimême et les membres les plus jeunes du groupe sont importants, et moins leur préservation dépend de mon intervention personnelle. L'humanité ... constitue un moins bon groupe d'identification que des groupes définis plus précisément, comme la nation, la confession ou la

culture à laquelle on appartient... Si la solidarité entre les générations doit être vivable, elle ne doit pas se situer à une distance infinie du modèle de la famille. »

L'une des conséquences de ce qu'écrit Birnbacher est l'utilité de réserver le débat à des groupes bien définis, le pays, l'ethnie, le groupe culturel, un ensemble précis de pays ou de régions. Alors que nous cherchions ailleurs que du point de vue local (québécois, par exemple) une justification à une fécondité suffisante, cet aspect nous revient en force avec l'argumentation du philosophe allemand. En effet, il serait plus facile de faire prendre conscience de la responsabilité envers l'avenir à l'intérieur du Canada, du Québec, du groupe canadien-français, ou de toute autre entité plus petite que la population mondiale ou même l'ensemble des pays industrialisés. L'argument ethnique ou celui de la spécificité nationale auquel nous ne pensions pas recourir devient une partie de la justification. Il faut bien distinguer cet argument de l'approche raciste qui est un rejet ou une dévalorisation de l'étranger.

En somme, plusieurs idées discutées dans le champ de la responsabilité à l'égard de l'avenir pourraient servir dans le domaine démographique. Ainsi, le maintien de la diversité culturelle, ethnique et linguistique, milite en faveur de la continuité et de l'épanouissement des groupes humains les plus divers, qu'ils soient nombreux ou non, et donc pour leur survie démographique. Un autre principe avancé à l'égard de la responsabilité envers l'avenir, celui d'une certaine prévoyance, renforce le besoin d'une certaine prudence démographique qui pourrait se traduire par le besoin de redresser la fécondité. Par ailleurs, la décroissance de l'effectif démographique dans une population ayant depuis longtemps une faible fécondité pourrait entraîner une sorte de découragement collectif quant à la survie du groupe, état d'esprit peu favorable à une reprise de la fécondité. Tous ces aspects de la responsabilité envers l'avenir constituent autant de justifications pour une fécondité suffisante dans une population.

Conclusion

Dans les sociétés où la fécondité est insuffisante pour assurer le remplacement des générations, on a tendance à considérer qu'il est difficile, sinon impossible, d'obtenir un redressement de la fécondité. Alors même que les sociétés d'autrefois étaient soumises au destin, les sociétés actuelles apparaissent elles aussi soumises à un destin singulier, lié en grande partie aux motivations individuelles.

La considération des statistiques classiques de l'évolution démographique future, tel le déficit appréhendé des naissances sur les décès, la diminution éventuelle de la population ou encore le fort vieillissement prévisible de la structure par âge, ne semble pas émouvoir beaucoup, en tout cas pas suffisamment, pour provoquer quelque changement dans les comportements féconds. Quant à la considération des incidences à long terme de l'évolution démographique dans le domaine économique et social ou dans celui des programmes publics, elle n'entraîne pas non plus de modification dans la fécondité des couples. Il faut dire que le champ des incidences est soumis à de nombreuses incertitudes et que les opinions des experts sont diverses: en général, ceux-ci se penchent sur les moyens visant à faire face aux défis démographiques, plutôt que sur les moyens propres à modifier le cours des événements démographiques eux-mêmes.

Nous avons résolu d'aller au delà de ces considérations scientifiques et de porter notre regard sur d'autres types d'arguments ou de motifs qui seraient de nature à toucher les individus et amèneraient des changements dans les comportements. C'est le désir d'enfant qui amène le couple à avoir un ou plusieurs enfants. Les justifications que nous avons ex aminées pourraient renforcer ce désir et éventuellement favoriser des comportements de fécondité assurant une évolution démographique naturelle viable à long terme.

Nous avons examiné dans ce texte quatre types de justifications qui peuvent être invoquées en vue d'inciter les gens à faire un ou deux enfants de plus. Ces justifications

peuvent être vues comme un préalable à la mise en place de moyens d'aide concrets à la famille (allocations diverses, services de garderies, fiscalité avantageuse) et de mesures de conciliation travail-famille. En outre, une telle approche est tout à fait compatible avec une politique favorable à l'immigration.

Nous avons cherché des justifications du côté de l'épanouissement psychologique de l'individu (réalisation personnelle), du côté de la vie en société (solidarité publique et familiale) et du côté de principes moraux (responsabilité envers l'avenir). On pourrait rattacher chacun de ces arguments au concept d'une certaine responsabilité, à l'égard de sa propre réalisation personnelle, de la société, de sa famille ou encore de l'humanité. Aucun argument n'est probablement déterminant, ni exempt de critiques ou d'objection: aucun n'entraîne une adhésion nécessaire. Malgré tout, c'est le genre d'arguments qui pourraient être étudiés et qui pourraient accompagner utilement une politique nataliste et même fournir à celle-ci une sorte de fondement. Car, à notre avis, la seule mise en place d'une série de mesures favorables à la natalité n'a pas de garantie de durée si les gens s'habituent à l'amélioration ainsi produite et réclament d'autres améliorations ou la diminution des contraintes liées à l'enfant. L'adoption de justifications appropriées permettraient en outre d'éviter des critiques qui peuvent être adressées à l'égard de politiques natalistes, notamment les politiques d'aide financière, qui seraient mal comprises: en effet, celles-ci peuvent être perçues par certains comme une façon d'acheter des enfants.

Il est important d'approfondir davantage les valeurs en faveur de l'enfant et de la reproduction humaine, sous une forme qui répondrait à la sensibilité du monde d'aujourd'hui: nous n'avons qu'effleuré le sujet. Ce sont ces valeurs que l'on essayerait de transmettre aux nouvelles générations. Grâce à ces valeurs, nous pourrions trouver le langage et les arguments ayant une chance d'avoir un écho favorable auprès des nouvelles générations.

Nous n'avons pas abordé la question de l'objectif de fécondité qui serait poursuivi; ce pourrait être le niveau de remplacement des générations, soit 2,1 enfants par femme en moyenne. Nous n'avons pas touché non plus les moyens à prendre pour transmettre les justifications proposées. Mentionnons seulement que lorsqu'il s'agit de valeurs, il faut accepter d'y mettre le temps. Outre la nécessité de favoriser l'amélioration de la condition des mères et des pères, tant au plan financier que social, changer les mentalités, c'est ce à quoi le cours actuel des choses nous invite.

BIBLIOGRAPHIE

- ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE GÉRONTOLOGIE, 1999. Forum québécois sur le vieillissement. Une société québécoise vieillissante: Le Bogue de l'an 2010 ?, document de réflexion, Montréal, 74 p.
- ATTIAS-DONFUT C., 1995. « Le double circuit des transmissions », dans Attias-Donfut C. (sous la dir. de), Les solidarités entre les générations. Vieillesse, famille, État. Paris, Nathan (Essais et Recherches), p. 41-81.
- BADINTER E., 1986. L'un est l'autre, Paris, Odile Jacob, Le livre de poche, 382 p.
- BAILLARGEON, 2000. « Vers le Sommet de la jeunesse: Les jeunes demandent à Québec de réinvestir dans les programmes sociaux », Le Devoir, lundi le 31 janvier, p. A3.
- BIRNBACHER D., 1994. La responsabilité envers les générations futures, Paris, PUF, Collection Philosophie morale, 290 p.
- BLONDIN R., 1983. Le bonheur possible, Montréal, Les Éditions de l'Homme, 330 p.

- FERRY L., 1992. Le nouvel ordre écologique. L'arbre, l'animal et l'homme, Paris, Grasset, 222 p.
- GARANT L. et BOLDUC M., 1990. L'aide par les proches: mythes et réalités. Revue de littérature et réflexions sur les personnes âgées en perte d'autonomie, leurs aidants et aidantes naturels et le lien avec les services formels, Québec, ministère de la Santé et des Services sociaux, 157 p.
- GAUTHIER H., 1999. « Le vieillissement démographique au Québec: un défi pour le système social », dans Véron J. et Digoix M., Âge génération et activité: vers un nouveau contrat social?, INED, Dossiers et recherches n° 80, p. 229-252.
- GRAND'MAISON J. (sous la dir.), 1992. *Vers un nouveau conflit de générations. Profils sociaux et religieux des 20-35 ans. Recherche-action Deuxième dossier*, Montréal, Fides, Cahiers d'étude pastorales no 11, 399 p.
- GRAND'MAISON J. et LEFEBVRE S. (sous la dir.), 1993. *Une génération bouc émissaire. Enquête sur les baby-boomers. Recherche-Action Troisième Dossier*, Montréal, Fides, Cahiers d'étude pastorales no 12, 436 p.
- JONAS H., 1995. Le Principe Responsabilité. Une éthique pour la civilisation technologique, Paris, Flammarion, Collection Champs, 470 p.
- KOHLI M., 1999. « Private and public transfers between generations: linking the family and the State », in Âge génération et activité: vers un nouveau contrat social? (J. Véron et M. Digoix, eds), INED, Dossiers et recherches n° 80, p. 101-118.
- MASSON A., 1995, « L'héritage au sein des tranferts entre générations: théorie, constat, perspectives », dans C. Attias-Donfut (sous la dir. de), p. 279-325.
- MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES, 1991. Rapport sur l'état des forêts publiques québécoises, Québec.
- NATIONS UNIES, 1999. World Population Prospects. The 1998 Revision. Volume 1: Comprehensive Tables. New York, Department of Economic and Social Affairs, Population Division, ST/ESA/SER.A/177, 627 pages.
- NATIONS UNIES, 1998. *World Population Projections to 2150*. New York, Department of Economic and Social Affairs, Population Division, ST/ESA/SER.A/173, 41 pages.
- RONSIN F., 1980. La grève des ventres. Propagande néo-malthusienne et baisse de la natalité en France 19^e-20^e siècles, Paris, Aubier, Collection historique, 254 p.
- ROY J., 1998, Les personnes âgées et les solidarités. La fin des mythes, Sainte-Foy, Les éditions de l'IQRC, Les Presses de l'Université Laval, 118 p.
- SCHULTHEIS F.. 1995. « Trois modèles de solidarité dans les systèmes de protection sociale occidentaux », in Les solidarités entre générations (C. Attias-Donfut, dir.), Paris, Nathan, p. 269-278.